Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20261103-D2026106-DE

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 27/10/2026
Date d'affichage : 27/10/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 26
DELIBERATION N° 2026-106

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD.

Représentés : **Flore HUGUERRE par Thierry ORVEILLON**
Stevan VINCENDEAU par Laurent FRANKOWSKI

Absents excusés : Annabelle ORTIZ DE LA ROSA

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE

Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 23 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

DINAN AGGLOMERATION : AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

M. le Maire rappelle que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit, à l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce pacte a pour objet de préciser les relations entre Dinan Agglomération et ses 64 communes membres, ainsi que les modalités d'association des élus municipaux à la vie et aux décisions communautaires.

Le calendrier de la démarche a été le suivant :

– par délibération du 27 avril 2026, le conseil communautaire de Dinan Agglomération s'est prononcé favorablement sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;

– le projet de pacte a été co-construit dans le cadre d'un groupe de travail associant 19 élus communautaires volontaires ;

– la conférence des maires, réunie le 12 octobre 2026, a rendu un avis favorable sur le projet de pacte ;

– le projet de pacte a été transmis aux communes membres le 13 octobre 2026 pour recueillir l'avis de leur conseil municipal, dans un délai de deux mois ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20261103-D2026106-DE

– l'adoption du pacte de gouvernance sera proposée au conseil communautaire du 14 décembre 2026.

Le projet de pacte s'articule notamment autour :

– des valeurs fondatrices partagées (confiance, transparence, intérêt communautaire, solidarité, subsidiarité, diversité, co-construction, équité territoriale, partenariat) ;

– des engagements des élus communautaires ;

– de la présentation des instances de gouvernance et du circuit de décision communautaire ;

– de la présentation d'instances créées à l'initiative des élus ;

– de la présentation des éléments créant du lien entre l'Agglomération et les communes.

Le projet de pacte de gouvernance est annexé à la présente délibération.
Il est proposé au conseil municipal de rendre un avis sur ce projet.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-11-2

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les statuts de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération du 27 avril 2026 relative à l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;

Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 12 octobre 2026 ;

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis par Dinan Agglomération le 13 octobre 2026 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre décide l'élaboration d'un pacte de gouvernance, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet ;

Considérant que le pacte de gouvernance a vocation à organiser les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres et à favoriser l'association des élus municipaux à l'action Communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 23 voix pour, 2 abstentions (Mme HAMARD et M. RAZA) et 1 voix contre (M. Du HALGOUET) :
- **EMET** un avis FAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance de Dinan Agglomération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à notifier la présente délibération à M. le Président de Dinan Agglomération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 10 novembre 2026.

Maire	**Secrétaire de séance**
	MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES 22 (Côtes-d'Armor)